

Réunion Bretagne 01.02.2019 ; Salle St Exupéry RENNES.

Les présents : Jean-Pierre MOUTON, Gérard POUCHAIN, Jean DOUSSAL, Jeannette LUBIN, Louissette GICQUEL, Christiane PAURD, Odile JOUAULT, Gino et Madeleine PIETROBON, Gisèle et Yves MOIGNO.

Absents et excusés : Colette L., Thérèse G., Philomène H., Solange C., Bernard D., Célestine P., Annick et Victor G., Marcel et Cécile L., Eliane C.

Echanges à propos de la retraite CAVIMAC

Un premier rappel : une évaluation des trimestres non cotisés donne le chiffre astronomique de un million, sans compter toutes les personnes qui n'ont jamais été affiliées à la Cavimac, ayant quitté les institutions religieuses avant de prononcer des vœux.

Jean pose la question de l'absence des AMC dans la commission du fonds social de la Cavimac. Normalement, un représentant des AMC devrait être présent au bureau de la commission sociale, au même titre que les administrateurs du culte catholique et des autres cultes.

A noter également que certaines collectivités religieuses (Fraternité St Pie X) refusent l'immatriculation de leurs membres à la CAVIMAC et tentent de faire valoir leur position devant les tribunaux.

Les procès que nous avons gagnés pour la plupart, ont eu pour effet d'entraîner des contrôles de la Cavimac sur les collectivités religieuses afin de les obliger à inscrire leurs membres

Question sur le droit à l'image :

Des photos sont prises lors des réunions ou des A.G. Certaines personnes souhaitent ne pas figurer sur les photos qui peuvent se retrouver sur le site.

Il a été convenu que la question serait posée en début d'A.G. afin d'identifier les personnes concernées et nous ferons en sorte de trouver une solution pour que leur souhait soit respecté.

Les adhésions, les cotisations

En 2018, nous n'avons enregistré aucune nouvelle adhésion.

A ce jour nous comptons 569 membres dont 427 ont réglé leur cotisation 2018.

Il est rappelé que la cotisation doit être réglée au cours de l'année civile, surtout pour des raisons de difficultés d'ordre comptable, si ce n'est pas le cas.

Nous constatons que les cotisations sont en baisse constante.

Les raisons invoquées sont, le problème démographique, la lassitude de certains, le mode d'action de l'APRC mais aussi, peut-être la baisse du pouvoir d'achat : il est précisé à nouveau ici que le montant fixé pour la cotisation est indicatif et que chacun peut donner la somme qui correspond à ses possibilités.

Un point positif toutefois ; pour l'année 2019, 110 cotisations ont déjà été réglées aux dernières nouvelles.

. Le pôle juridique : Implication des demandeurs dans leur dossier

Il est rappelé que les personnes concernées doivent se manifester et s'impliquer dans la constitution de leur dossier. Rappel aussi de faire le point sur les contrats de protection juridique existants ou à souscrire au moins une année avant de se lancer dans la bataille !

Action auprès du Premier Ministre

Dans le cadre de l'ESAN, un courrier doit être envoyé au Premier Ministre, afin d'attirer son attention sur le fait que la France n'a pas pris les mesures prévues par la charte européenne concernant le niveau de vie de certains AMC (pas de possibilité de vie sociale avec les pensions versées) et aussi la discrimination existante entre les bénéficiaires de la Cavimac (base de calcul de la pension)

Une fois cette lettre envoyée, et sans réponse dans les deux mois, il sera possible de saisir le Conseil de l'Europe par le biais d'une action collective menée par l'ESAN.

Discussion sur les orientations de la prochaine A.G.

1. 2019 : année cruciale pour la réforme des retraites

Cette année est sans doute le bon moment pour relancer nos actions. Il serait peut-être possible d'envisager une concertation de tous les délégués régionaux lors d'une réunion avant la fin du mois de juin.

Cette proposition (inscrite sous le **numéro 3 des orientations**) sera soumise à l'A.G.

2. Nos intérêts communs avec les cultes : CEF et CORREF

Un nouveau C.A. doit se mettre en place à la Cavimac en septembre 2019. De nouveaux cultes doivent être intégrés (St Pie X, l'Emmanuel...)

La CORREF freine les avancées car il y a une obligation de régulariser les cotisations en retard pour intégrer le C.A. La Cavimac admet ses erreurs, eu égard aux procès que l'APRC a gagné. Le rapport de force est en train de changer et il faudrait en profiter pour se faire reconnaître comme un partenaire plutôt que comme un adversaire.

3. Les régions : envisager un travail spécifique avec le CA, en juin ou en septembre

4. Contacter la Ligue des Droits de l'Homme et la Libre Pensée

Le débat est ouvert. Certains étant plutôt pour utiliser tous les moyens à notre disposition, d'autres étant plus réservés.

Il faudrait trouver un moyen de faire connaître nos problèmes et nos actions à un plus large public.

Autres questions :

Pour le renouvellement des mandats à la Cavimac : sur quatre postes à pourvoir, nous avons pour le moment trois candidat(e)s.

Les archives APRC

Catherina a fait un inventaire des archives (Qui a Quoi)

Jean-Pierre s'est renseigné auprès des archives départementales de Rennes qui sont prêtes à recevoir les documents récoltés mais qui demandent un minimum de rangement, eux-mêmes s'occupant ensuite d'un classement selon leurs propres critères.

L'action à mener est donc la suivante :

- inventaire précis des documents dispersés (quel volume ?)
- rassembler les documents (Jean-Pierre s'en chargerait en allant les chercher là où ils se trouvent)
- stockage : Dans le garage d'Yves et Gisèle à condition qu'il ne restent pas là pendant des mois.
- travail de classement et de mise en boîte avant livraison aux archives : une équipe de cinq personnes s'est déclarée volontaire pour une journée (ou plusieurs ?) de travail. Ils seront nourris mais pas payés.

A propos de repas, nous avons bien sûr trouvé le temps de partager un repas ensemble en faisant circuler la nourriture et le vin (avec modération).

La réunion s'est terminée comme prévu vers 16 h avec la perspective de se retrouver à l'A.G. pour plusieurs : Jean-Pierre, Gérard, Jean, Jeannette, Christiane, Gisèle et Yves.

Gisèle MOIGNO